



COHEN & COMPANY
— ASSET MANAGEMENT —

Rapport LEC29 & SFDR Exercice 2025

Cohen & Company
Financial (Europe) S.A.

(CCFE S.A.)

Il se rapporte à l'année 2025 et répond aux exigences réglementaires suivantes : Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) & Loi Energie Climat (LEC / Art. 29).

Tables des matières

❑ Le cadre général

- ✓ Présentation et informations sur le périmètre d'application
- ✓ Démarche / Reporting / Fonds Art. 8 & 9
- ✓ Cas particulier de la stratégie « CLO Separate Accounts »

❑ La Gouvernance ESG

- ✓ Politique de rémunération
- ✓ Politique d'engagement

❑ Stratégie d'investissement durable (Programme PriDe)

- ✓ Initiatives / Labels / chartes
- ✓ Prise en compte des principales incidences négatives
- ✓ Encours Fossiles / Taxonomie/ Accord de Paris / Biodiversité
- ✓ Processus d'investissement
- ✓ Questionnaire ESG à l'intention des émetteurs

Le cadre Général

Présentation et informations sur le périmètre d'application

Cohen & Company Financial (Europe) S.A. (ci-après « CCFESA ») est une entreprise d'investissement (EI) agréée et supervisée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR") et l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), dans le cadre de la Directive MIFID II.

- Au cours de l'année 2025, CCFESA a exercé **2 types d'activités** différentes :
 - **CONSEIL EN INVESTISSEMENT**
829 M€ d'encours, soit 95,7 % des encours totaux
=> Pas de reporting 29 LEC à produire car service de conseil, mais CCFE S.A. a néanmoins souhaité le produire pour plus de transparence.
 - **GESTION DE PORTEFEUILLE POUR COMPTE DE TIERS**
37 M€ d'encours, soit 4,3 % des encours totaux
=> Donc reporting 29 LEC, 1° du III de l'article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier car encours < 500 M€.
- Ces 2 activités concernent **2 stratégies** très différentes (format et actifs financiers) :
 - **STRATÉGIE « PRIDE » (ASSURANCE) :**
Actifs financiers concernés : titres subordonnés Tier II émis par de petites ou moyennes compagnies d'assurance ou mutuelles .
Elle représente 97,2 % des encours totaux et fait l'objet de ce rapport ESG.
 - **STRATÉGIE « CLO SEPARATE ACCOUNTS » :** Conseil en investissement ou de gestion sous mandat, en instruments financiers de type collateralized loan obligation (« CLO ») qui ne fait pas l'objet d'une démarche ESG aboutie, car trop peu d'informations et encours très minime : 2,8% des encours totaux.

➤ Ces types d'activités (Conseil VS Gestion) et ces Stratégies (Stratégie PriDe Assurance VS CLO Separate Account) se répartissent comme suit :

	"PriDe" Strategy (Insurance)	"CLO Separate Account"	Total
Portfolio management mandates	3.8%	0.5%	4.3%
Investment advisory	93.3%	2.4%	95.7%
Total	97.2%	2.8%	

- CCFE S.A. produit un rapport ESG plus large que le présent document, de manière annuelle et disponible sur son site internet à l'adresse suivante :
<https://cohenandcompany.com/investor-relations/sustainability-within-european-insurance-debt-investments/>

Démarche / Reporting / Fonds Art. 8 & 9

- a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement ;

stratégie « PriDe »	Stratégie CLO Separate Accounts
CCFE S.A. a mis en place une démarche ESG importante sur cette stratégie. Non pas réduite aux 3,8% en Gestion pour compte de tiers mais bien pour toute cette stratégie (97,2% des encours). Cette démarche est détaillée dans les pages 10 à 15 de ce document.	Pas de démarche ESG à ce jour car trop peu d'informations ESG et encours très minime. Cette stratégie ne représente que 2,8% des encours de la société et la part en gestion pour compte de tiers, uniquement 0.5%.

- b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;

stratégie « PriDe »	Stratégie CLO Separate Accounts
<i>La politique d'investissement Responsable appliquée à cette stratégie est mise à disposition sur le site de la société : https://cohenandcompany.com/investor-relations/sustainability-within-european-insurance-debt-investments/</i> <i>Un reporting trimestriel décrit les évolutions quantitatives des notes ESG des investissements du fonds et y est joint un commentaire qualitatif général sur le positionnement l'ESG de chaque fonds.</i>	Non applicable car pas de démarche ESG.

- c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;

stratégie « PriDe »	Stratégie CLO Separate Accounts
7,9% des encours sous gestion sont classés Article 8.	0% des encours car cette stratégie n'a pas le format d'un fonds.

Cas de la stratégie « CLO Separate Accounts »

Le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR) définit les facteurs de durabilité comme « les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Cohen & Company Financial (Europe) S.A. n'a pas mis en place une démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sur cette stratégie car :

- chaque CLO est un instrument qui regroupe les prêts de plusieurs centaines d'entreprises
- Les gérants des CLO, ne fournissent que très peu et très rarement d'information de type ESG sur les prêts qu'ils ont à leur actif.
- Cohen & Company Financial (Europe) S.A. ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour réaliser elle-même les diligences concernant les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, sur les presque mille prêts aux sociétés qui sont à l'actifs de l'ensemble des CLO qu'elle conseille à ses clients.
- On peut noter, en outre, que la stratégie « CLO Separate Accounts » ne représente que 2,8% des encours et Cohen & Company Financial (Europe) S.A.

La Gouvernance ESG

Gouvernance / Politique de rémunération

Notre activité de conseil en investissement est centrée à 96,5% sur le financement des petites et moyennes entreprises d'assurance sous forme de dette subordonnée Tier 2.

Le secteur de l'assurance est historiquement un secteur social et naturellement concerné par le changement climatique.

Ainsi, nous ne réalisons aucun investissement dans des secteurs controversés qui pourraient apporter des gains à court ou moyen terme d'autant plus importants qu'ils porteraient de forts risques de durabilité.

GOUVERNANCE : toutes nos décisions d'investissement sont exclusivement collectives. Elles sont prises lors d'un process en 2 ou 3 étapes, où il nous a semblé qu'une politique de rémunération liée à la prise en compte des facteurs ESG, n'apporterait que peu de choses.



Gouvernance / Politique d'engagement



Nos investissements sont au format dette et à ce titre **ne nous confèrent pas de droits de vote.**



En tant qu'assureurs, **nos émetteurs** ont peu de latitude d'engagement, puisqu'ils sont essentiellement investis :

- **en dette** et pour une large part, **en dettes souveraines.**

NEANMOINS

Nous visons à obtenir une meilleure prise en compte des critères et pratiques ESG de nos émetteurs en utilisant les options suivantes :

- Pour les financements existants et les nouvelles émissions syndiquées : nous les notons et encourageons des discussions générales au sujet de l'ESG dans la mesure de leur degré de sensibilité à ces thèmes.
- Nouveaux financements bilatéraux : la marge payée par l'émetteur est indexée sur son score ESG et revu annuellement (généralisant entre 0 et 25 bps de bonus en fonction de son score entre 0 et 10). Cet ESG bonus génère une écoute très forte de la part des émetteurs avec lesquels nous engageons une stratégie d'amélioration de leurs pratiques ESG de manière régulière et dont le résultat est quantifiable dans l'amélioration de leur note ESG.

Stratégie d'investissement durable (Programme PriDe)

A horizontal banner image showing a dense forest with tall, thin trees and a mossy forest floor, with sunlight filtering through the canopy.

Initiatives / Labels / chartes

- d) **Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances ;

Non applicable car CCFESA n'est pas une entreprise d'assurance.

- e) **Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label** sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus (Dans quelle mesure on respecte cette charte ...).

CCFE S.A. est signataire de UN-PRI depuis 2018 et défend les principes de la charte qui sont les suivants :

- **Principe 1** : Nous intégrerons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de prise de décision.
- **Principe 2** : Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'engagement.
- **Principe 3** : Nous rechercherons un niveau de publication approprié sur les questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons.
- **Principe 4** : Nous favoriserons l'acceptation et la mise en œuvre des principes au sein du secteur financier.
- **Principe 5** : Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre de ces principes.
- **Principe 6** : Chacun de nous rendra compte de ses activités et de ses progrès dans la mise en œuvre de ces principes.

Prise en compte des principales incidences négatives

Cohen & Company Financial (Europe) S.A. (ci-après « CCFESA ») est une entreprise d'investissement (EI) dont les effectifs sont inférieurs à 500 salariés sur l'exercice 2025 (5 employés).

Cohen & Company Financial (Europe) S.A. n'a pas pu faire le choix de prendre en compte les principales incidences négatives pour les raisons suivantes :

- **Concernant la stratégie « CLO Separate Accounts »**, les entreprises, dont les prêts sont regroupés dans un CLO (Collateralized Loan Obligation), ne fournissent aucune des 14 données PAI;
- **Concernant la stratégie « PriDe »**, les petites et moyennes compagnies d'assurance et les mutuelles ne fournissent que quelques rares des 14 données PAI.

Site internet de Cohen & Company Financial (Europe) S.A. : <https://cohenandcompany.com/investor-relations/sustainability-within-european-insurance-debt-investments/>

Encours Fossiles / Taxonomie/ Accord de Paris / Biodiversité

Les entreprises que CCFE S.A. finance, généralement de moyenne ou petite taille, sont en cours d'amélioration de leur prise en compte de l'aspect ESG de leurs investissements et de leur reporting ESG.

La généralisation des obligations de reporting, telle la CSRD pour les sociétés au sein de l'UE, est un facteur primordial d'amélioration de la quantité et qualité des données ESG que nous allons pouvoir avoir à disposition.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de suivre les informations suivantes chez nos émetteurs :

- Application des **Scénarios** d'Alignement sur les **Accords de Paris**
- Alignement **Biodiversité**
- Alignement **Taxonomie verte européenne**
- Encours sur les **activités fossiles**

Mais nous incitons nos émetteurs à les produire au plus tôt avec l'objectif de pouvoir les agréger au niveau portefeuille dès qu'elles seront disponibles sur les rapports climat de nos émetteurs.

Nous pouvons cependant reporter les chiffres suivants :

- Nous avons **4.4 % de l'ensemble de nos actifs sont qualifiés de « durables »** sous forme de social bonds.
- Nous avons **26,1 % de l'ensemble de nos actifs alignés sur la Taxonomie verte Européenne** sous forme de Sustainability Linked Bonds.
- Nous n'avons **aucun investissement lié aux énergies fossiles**, quel qu'en soit le pourcentage des revenus ou le type de fossile (charbon, pétrole ou gaz naturel).

Politique d'investissement durable / le processus

Analyse

- Examiner les informations ESG publiquement disponibles sur l'entreprise
- Recherche de controverse publique
- Sur les transactions bilatérales, CCFESA demande à l'émetteur de remplir un questionnaire spécifique ESG
- Sur la base des informations disponibles, CCFESA génère un score ESG



Investissement

- Les scores et l'analyse ESG sont inclus dans le rapport d'investissement avec un chapitre ESG dédié
- Le Comité d'Investissement examine tous les aspects (y compris extra-financiers) du dossier d'investissement
- Sur les transactions bilatérales, CCFESA demandera à l'émetteur de fournir une liste des informations ESG requises annuellement
- Depuis 2022, à chaque fois que cela est possible, le spread des émissions bilatérales est lié au score ESG de l'émetteur (et donc à son évolution) sous forme d'un ESG bonus.

Suivi

- Les paramètres ESG sont inclus dans l'analyse de suivi trimestriel des émetteurs. Cela conduit à un changement potentiel de spread des émissions avec ESG bonus, sur la base des T&C des obligations
- CCFESA a des échanges réguliers avec les sociétés émettrices, avec un accent croissant sur la stratégie ESG et les pistes d'amélioration
- CCFESA a publié en 2025 des rapports ESG trimestriels sur les fonds PriDe avec des données quantitatives et qualitatives sur les évolutions des scores des émetteurs.



Politique d'investissement durable / Questionnaire

- ❑ La notation ESG des émetteurs potentiels est basée sur un questionnaire spécifique à l'ESG, en plus de la propre recherche indépendante de CCFESA
- ❑ Notre questionnaire ESG repose principalement sur 3 piliers:

Environnement



- Identifier les risques climatiques pour l'assureur
- Identifier et réduire l'impact négatif de l'entreprise
- Initiatives liées au climat
- Analyse du rapport climat de l'émetteur adressé aux régulateurs, investisseurs et clients

Social



- Proportion Homme/Femme et position dans la hiérarchie
- Rotation des employés
- Initiatives sociales
- Plan d'intéressement des salariés
- Taux et budget de formation des employés

Gouvernance



- Paramètres de gouvernance
- Indépendance des membres du conseil
- Politique d'investissement responsable
- Politique de cybersécurité
- Controverses / Litiges

Mise en garde

Mise en garde concernant les déclarations prospectives et les informations juridiques importantes

Ce rapport peut contenir des déclarations concernant des événements, des tendances, des plans, des attentes ou des objectifs futurs et d'autres déclarations prospectives.

Ces déclarations sont basées sur les opinions et hypothèses actuelles de CCFESA et, par nature, impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus ; par conséquent, il ne faut pas s'y fier indûment.

CCFESA n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre de ces énoncés prospectifs, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou circonstances futurs ou, sauf si les lois et règlements applicables l'exigent. Ce rapport fait référence à certaines mesures non financières, telles que les scores ESG, les indicateurs clés de performance, les mesures liées au climat ou à la durabilité, ainsi qu'à d'autres données non financières, qui sont toutes soumises à des incertitudes de mesure résultant de limitations inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. Les mesures non financières utilisées ici n'ont généralement pas de signification normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures d'apparence similaire utilisées par d'autres sociétés.

Les données extra-financières ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont publiées par les émetteurs ou collectées auprès de fournisseurs de données tiers, peuvent être incorrectes, incomplètes ou suivre diverses méthodologies de reporting. En outre, la plupart des informations utilisées pour déterminer les mesures ou les facteurs non financiers sont basées sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques non financiers futurs des investissements sous-jacents.

Les informations contenues dans ce rapport peuvent avoir été obtenues ou établies sur la base de diverses sources tierces. CCFESA ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité de ces informations et n'est pas tenue de mettre à jour ou de réviser ce rapport.